



**PRÉFET  
DU GERS**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction Départementale des Territoires  
Service Territoire et Patrimoines  
Secrétariat de la CDPENAF**

**Monsieur le Maire de SARRANT  
32120 SARRANT**

**Objet : AVIS DE LA CDPENAF  
Réf :  
P.J. :**

**Auch, le 1 juin 2023**

**Monsieur le Maire,**

Le projet de révision allégée du Plan Local d'Urbanisme de la commune de SARRANT a été transmis à la commission départementale de préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers le 24 mars 2023.

Le projet de révision allégée du Plan Local d'Urbanisme a été examiné lors de la commission plénière du 1<sup>er</sup> juin 2023.

La révision allégée du Plan Local d'Urbanisme consiste à la création d'une zone urbaine ULh permettant d'implanter les hébergements légers à vocation touristique.

La commission émet à l'unanimité un avis favorable au projet de révision allégée du Plan Local d'Urbanisme de révision allégée du Plan Local d'Urbanisme de la commune de SARRANT.

Je vous rappelle toutefois que cet avis émis par la CDPENAF est indépendant de celui émis par les services de l'État et les autres personnes publiques associées. Il vous appartiendra de faire la synthèse de ces différents avis.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de ma considération distinguée.

**Le chef de service Territoire et Patrimoines**

**Jean-Jacques DELIBES**